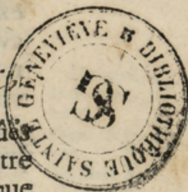
Lettre sur les IXe et Xe modes. 1721.



LETTRE D'UN CHANOINE DE L'EGLISE

*de *** à Mr. *** Chanoine & Chantre de la même Egliſe, pour juſtifier le rétabliſſement qu'il a fait des IXe. & Xe. Modes dans les Livres de Chant de cette Egliſe.*

A Paris, le 1. Decembre, 1719.



EUSSIEZ-VOUS douté, Monſieur, que toutes les dificultez, mûës à l'ocaſion des Régles générales du Chant qui ſont à la tête de notre Pſeautier, ne dûſſent être levées après le jugement de la Perſonne que quelques uns de Meſſ. nos Confréres avoient choiſie pour Arbitre *proprio motu* & du conſentement de notre Chapitre ? Tout le monde avoit aplaudi à ce choix ; & ces Meſſieurs n'en avoient pû faire un plus favorable pour eux, puiſqu'il a été à leur diſcrétion de lui repréſenter de vive voix tous leurs griefs, & de les faire valoir tant qu'ils ont voulu ſans crainte d'être contredits ; ni en même tems plus heureux pour moi, puiſque ma cauſe ne pouvoit tomber entre les mains d'une Perſonne plus éclairée, & plus au fait ſur les points dont il s'agiſſoit. En éfet, ils ont éprouvé durant le long ſejour qu'elle a fait en notre Ville, que, ſur quelque ſujet qu'ils l'aient miſe, elle répondoit à tout, qu'elle n'ignoroit de rien, & que ſon érudition & ſes connoiſſances étoient ſans bornes. Elle parle des principes & des régles du Chant avec la netteté, la juſteſſe, la préciſion, la facilité & la même ſolidité qu'elle traite les matiéres de la Métaphyſique la plus abſtraite, & de la plus profonde Théologie. Je n'avance rien que ces Meſſieurs ne ſachent encore mieux que moi ; & je vous avouë que ma joie fut extrême, lorſque j'apris la nouvelle de cèt excélent choix qu'ils avoient fait, & l'agréement que cette incomparable Perſonne avoit eu la bonté d'y donner. Enfin le jugement a été prononcé ; Monſeigneur notre Evêque l'a aprouvé, & j'y ai aquieſcé. Que reſtoit-il ? ſinon de le mettre à exécution & de chanter inceſſamment ce Pſeautier.

Cependant je ſuis informé que l'on a peine à ſe rendre ſur quelque article de ces Régles générales que j'ai, dit-on, trop hazardé, & qui pour le moins demande que je l'explique un peu plus que je n'ai fait, pour perſuader quelques perſonnes qui prétendent que je me ſuis trompé, &

qui croient en un mot que si la chose n'étoit pas aussi avancée qu'elle est, il la faudroit disposer autrement.

J'ai compris tout aussitôt que cette correction desirée tomboit sur le prétendu Ton IV. irrégulier que j'ai non suprimé comme a fait S. Bernard, mais seulement déplacé pour en faire une espéce du II. Mode. Si j'ai bien rencontré, je ne refuse pas, M. de me justifier sur cèt article, quoique je l'aie déja fait plusieurs-fois ; & de prendre tout de nouveau la défense de cèt endroit de nos Régles du Chant qui s'écarte d'une pratique, à la vérité assez ancienne dans l'Eglise, mais que j'estime une des plus corrompuës, & dont la correction m'a semblé indispensable. Je vous suplie, Monsieur, de lire cèt Ecrit avec toute la patience qu'il demande, d'en examiner avec attention toutes les autoritez, d'en peser toutes les preuves, avec votre équité naturelle, & sur tout d'y répandre les lumiéres qui lui manquent en bien des endroits, & les traits vifs & convainquans que votre sagacité connuë, exquise & rare sur ces sortes d'Ouvrages vous dictera. Après cela, je consens que vous en fassiez tel usage que vous jugerez à propos.

Comme la cause du changement, qui est en question, a beaucoup de raport à un autre sur lequel on ne s'est pas avisé de former de plaintes, quoiqu'il soit précisément de même espéce ; pour éclaircir davantage mon sujet, je ne puis me dispenser de traiter de l'un & de l'autre ; & pour justifier le X. Mode, il faut nécessairement que je commence par la justification du IX. ; ce que l'on comprendra facilement dans la suite.

Mais avant que d'entrer en matiére, qu'il me soit permis de défendre en peu de mots le rétablissement des XI. & XII. Modes, comme je le vas faire amplement des IX. & X. Cette petite digression ne sera point hors d'œuvre ; elle me paroît trouver ici sa place bien naturellement. Je ne dirai presque rien de moi ; je ne serai que le Copiste d'un habile Maître * qui avoit étudié la matiére à fond & l'avoit mise en pratique durant plusieurs années dans l'Abbaie de Sainte Geneviéve de Paris, dont il étoit Chanoine Régulier. Son Ouvrage intitulé, *Instruction ou méthode pour aprendre le Plainchant*, revû pour une troisiéme édition encore en manuscrit m'a été communiqué par un des plus aimables & des plus obligeans Amis que je connoisse ; c'est le R. P. Prevôt Bibliothécaire de cette Abbaye. Voici le sentiment & presque les paroles de notre Auteur.

* Le R. P. Bouillon.

P. 51. Plusieurs confondent ces deux Modes (le XI. & XII.) avec les V. & VI. sans considérer qu'encore que ces deux Modes ne changent pas de dégrez (*du Lydien*,) ils changent neanmoins de Cordes & conséquemment d'espéce ; car ce sont l'*Ionien* (autentique & Plagal.) Les adversaires de ces deux Modes alléguant que les Semitons de ces Modes se trouvant les mêmes que dans le V. & VI. Mode, avec le secours du *b* mol que l'on met sous la Clef en les transposant sur les Cordes du V. & VI. ; ce savant

homme leur replique, que cette note (*b* mol) ſe trouve ſouvent en uſage comme *étrangére & caſuelle*, ſavoir pour éviter le *Triton*. « Mais s'ils l'entendent, continuë-t-il, de tout le Chant, il n'y a meilleur de les convaincre du contraire, que la comparaiſon & exemple des autres Modes. Car par exemple, ſi le VII., dit *Myxolydien*, rejette le Semiton de ſon Diapente (de ſa Quinte) du troiſiéme lieu au ſecond, c'eſt à dire, qu'au lieu de chanter, *Ut ſol*, on chante *Re la*; il eſt conſtant qu'il tombera néceſſairement dans le Prémier. Or le même ſe pouvant dire des autres Modes, à proportion, qui ne voit l'abſurdité de cette propoſition, qui réduiroit toute la bonne économie des Modes en confuſion ?

Je reviens à nos deux Modes le IX. & le X., & je ſupoſe d'abord une choſe que n'oſeroient me conteſter les perſonnes tant ſoit peu verſées dans la théorie du Chant; c'eſt 1°. que l'on a de tout tems modulé le Chant en pluſieurs maniéres, que l'on apéle proprement *Modes*, & très-improprement *Tons*.

2°. Que le nombre de ces Modes le plus pratiqué & le plus conſervé, eſt celui de douze pour le Chant *Harmonique & Métrique*, c'eſt-à-dire, pour les Antiennes, les Répons & les Hymnes; & pour la Pſalmodie celui de dix Modes, réduits toutefois à huit par quelques Anciens & preſque généralement par les Auteurs modernes depuis la réforme du Chant Grégorien. J'ai dit, *réduits pour la Pſalmodie*, parce que le IX. & le X. Modes n'ont jamais été ſuprimés; * ils ont été ſeulement raportés à deux des huit, dont ils ſont *afinaux*, c'eſt-à-dire, avec leſquels ils ont beaucoup de reſſemblance.

Cleonid. introduct. Muſ. Solit. II. p. 105. Maillart p. II. ch. 2. & ailleurs. Millet dans tout ſon Direct. Et preſque tous les Anciens.

* Guid. Aret. c. 1 & 2. in formul. Modor. & cap. 9. Microl. Jumil. p. 148. n. 2. Le P. Bouillon, MS. p. 51.

3°. Qu'on n'a jamais reconnu dans la théorie ni dans la pratique du Chant aucun Mode ou Ton irrégulier. Ce mot, ſi je ne me trompe, eſt de l'invention des Réformateurs du Chant Romain, qui ſe ſont trouvés fort embaraſſés, (mais mal à propos & par leur faute,) à placer parmi les huit Modes le IX. & le X. dont l'uſage eſt univerſel, & à les atribuer l'un au VIII. & l'autre au IV. Ton : ce qu'ils n'ont pû faire ſans reconnoître eux-mêmes l'irrégularité de cette atribution. On verra dans la ſuite la prévarication, (je ne parle qu'après S. Bernard,) que l'on a commiſe pour en venir là, & à quoi l'on s'expoſe quand on quitte les traces des Anciens, & qu'on ignore ou que l'on mépriſe les principes ſur leſquels ils ont travaillé.

Tract. de Cantu, num. 40.

Ces ſupoſitions faites, je démontre que pour la Pſalmodie, outre les huit Modes ou Tons reconnus de tout le monde, on a toujours pratiqué dans le Chant Eccléſiaſtique les IX. & X. Modes, & qu'ils ſont très-réels : que ces deux Modes ſont très-réguliers & dans la modulation de leurs Antiennes & dans les termes ou parties qui compoſent leur Pſalmodie. J'en dirois autant de la modulation des Antiennes des XI. & XII. Modes, ſi quelqu'un doutoit de leur exiſtence. Il n'en ſeroit pas de même de leur

De Sermes, L. I. Theor. 29. Millet p. 100.

Psalmodie qui n'est pas diférente de celle des V. & VI. Modes dont ils sont *afinaux*. Je sçai pourtant que Gui Aretin en donne une particuliére au XI. Mode ; mais elle n'a pas été universellement pratiquée.

Jumill. p. 376.

Pour faciliter l'intelligence des preuves sur lesquelles je vas établir les deux Démonstrations suivantes, je me servirai de la nouvelle Gamme, & j'y acomoderai les autoritez des Anciens que je citerai. Et pour ne pas tomber dans des redites ennuïeuses, je ne séparerai point les preuves pour le chant des Antiennes d'avec celles de leur Psalmodie, ni les preuves de leur existence d'avec celles de leur régularité.

I^e. DE'MONSTRATION.

La Psalmodie du IX. Mode est très-réelle, & la modulation de ses Antiennes très-réguliére.

J'AURAI démontré l'existence & la régularité du IX. Mode, si je fais voir qu'il y a dans nos Livres de Chant une maniére de chanter qui se forme de l'Octave en *A.* divisée *harmoniquement*, suivant la régle des Modes autentiques, c'est-à-dire, commençant sa Quinte sur la Corde *A la* qui est sa Finale, & la continuant en montant jusqu'à *E mi* où commence sa Quatte qui finit en *A* Octave. Or il y a dans nos Livres une maniére de chanter telle que je viens de définir. Voici quelques-unes des piéces de Chant qui sont de ce Mode.

L'Antienne de *Benedictus* de la Purification, *Cùm inducerent.*

La 2. Antienne de Laudes de S. Vincent, *Intrepidus itaque.*

L'Antienne de *Magnificat* du I. Samedi de Septembre, *Cùm audisset Job.*

L'Antienne du III. Nocturne de la Décollation de S. Jean Baptiste, *Beatus vir.*

Le 9. Répons des Dimanches d'après l'Epiphanie, *Peccata mea.*

Le 1. Répons des Dimanches d'Août, *In principio.*

Le Répons des Confesseurs, *Justus germinavit.*

L'Introïte, *Gaudeamus.*

Celui des Martyrs, *Sapientiam.*

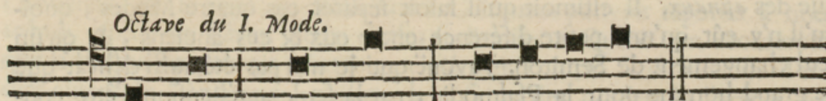
Et pour abréger ; un nombre presque infini d'autres Antiennes, Répons, Hymnes, Introïtes, Graduels, Offertoires & Communions, qu'il seroit inutile de citer. C'en est bien assez pour démontrer l'existence & la régularité du IX. Mode. Je dis *la régularité ;* parce que toutes ces piéces sont exécutées selon l'étenduë spécifique de ce Mode, qui consiste principalement à faire *fa* à la sixiême au dessus de sa Finale.

Ce Mode est le cinquiême des Autentiques ou des Modes impairs,

Quelques Anciens l'ont apelé Mode neuf, inconnu, extraordinaire, *Tonus peregrinus.* Ce n'eſt pas qu'il leur fût éfectivement inconnu; mais ils le nommoient ainſi, dit le P. Kircher, parce que l'on ne le pratiquoit que rarement & au ſeul Pſeaume *In exitu Iſraël:* il parle des Chantres Romains, puiſque ce Mode ſe trouve pratiqué ailleurs: *Non quod peregrinorum ſit, ſed quod in concentibus noſtris rarus admodùm & peregrinus ſit, & non niſi Pſalmo* In exitu Iſraël *adhibeatur.* Ce ſavant Jéſuite ajoute qu'il fit voir à ceux de ſon tems que ce Mode étoit le neuviême ſi peu connu de ces Anciens, qui ſe contentoient des huit maniéres de chanter en uſage parmi eux; *ſed nos oſtendimus proprie eſſe* NONUM *tonum de quo Antiqui parùm cognoverunt, utpotè quibus ſufficiebant octo Intonationes hucuſquè uſitatæ.* Les Eoliens, continuë-t-il, s'en ſont beaucoup ſervi; & c'eſt d'eux que lui eſt venu le nom d'*Eolien ; Æoles eo plurimùm uſi ſunt, unde Æolius nuncupatus.* L. V. c. 7. de Modis.

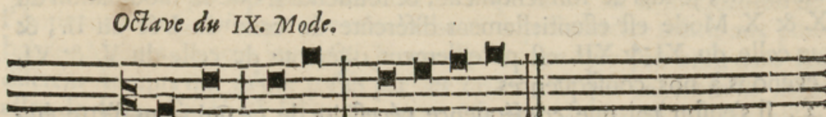
Ce qui a contribué à nous faire perdre de vûë ce Mode, c'eſt que depuis longtems on l'a confondu avec le I. en tranſpoſant la plûpart de ces piéces de Chant ſur les cordes de ce Mode. En éfet, il y a aſſez de reſſemblance entre le I. & le IX. Mode: l'un & l'autre a ſon Octave diviſée *harmoniquement*, c'eſt à dire, que leur Quarte eſt au deſſus de leur Quinte. Mais il y a entre eux une diférence eſſentielle; elle eſt dans le progrès de leur Quarte: car la Quarte du IX. Mode fait *Mi fa ſol la*, & celle du I. fait *La ſi ut re ;* dans celle-là le Semiton eſt au prémier intervale, *mi fa*, & dans celle-ci il eſt au ſecond, *ſi ut.* Exemple.

Octave du I. Mode.



Diviſion harmonique. La ſi ut re.

Octave du IX. Mode.



Diviſion harmonique. Mi fa ſol la.

Ceux qui n'ont point connu de diférence entre ces deux Modes, n'ont pas eu beaucoup de peine à les confondre, en les mettant l'un & l'autre ſous la même Clef, & en ajoutant un B *b* ſous cette Clef, pour les piéces du IX. Mode. Mais ils n'ont pas pris garde que par là ils renverſoient la nature des Modes. Nul Mode, comme le remarque M. Millet Chanoine de Beſançon, n'eſt dans ſon état naturel par le B *b*, lequel ne ſert que pour les Tranſpoſitions en faveur des Inſtrumens de Muſique, & que pour Direct. du Chant Gregor. p. 74. & 83.

éviter la diſſonance & la dureté du Triton. S. Bernard l'avoit obſervé bien auparavant : il eſt à propos de raporter ici ſes paroles ; elles ſerviront à

Tract. de Cantu, nu. 4.

prouver tout ce que j'ai à établir dans la ſuite. *Eſt autem inventum* (en parlant du B *b*, *non ad proprietatem Finalium determinandam, ſed ad ſervandam in pleriſque cantibus euphoniam, quam apud eos minueret vel auferret Tritonus, qui apud B quadratum terminatur.* C'eſt donc corrompre & altérer le IX. Mode que de le faire chanter par B *b*, comme on altéreroit & corromproit par cèt expédient tous les Modes, ſans en excepter un ſeul, ſi l'on vouloit changer la ſituation naturelle des Semitons de leur Octave, qui en fait la diférence eſſentielle.

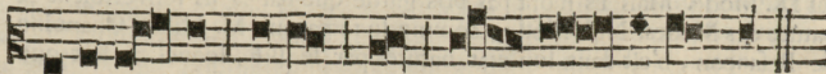
D'où il s'enſuit 1°. que la Quarte du IX. Mode étant diférente de celle du I. par la ſituation de leur Semiton, il eſt démontré que le IX. Mode eſt diférent du I. Glaréan ne pût ſoufrir la critique des demi-ſavans de ſon tems, qui blâmoient juſtement le point de notre dificulté, & prétendoient que les Modes IX. & X. ne devoient pas être ſéparés des I. & II., & que les XI. & XII. Modes étoient les mêmes que les V. & VI. Voici comme

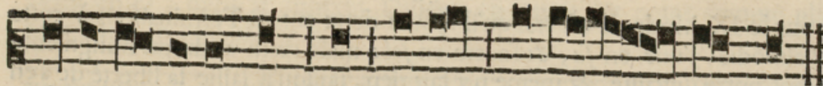
Liv. 2. Dodecac. c. 6.

il les traite : *Multi Scioli, & qui in Muſicis magnam ſibi vendicant eruditionem, Undecimum ac Duodecimum noſtros à Quinto ac Sexto veteribus nullo pacto, propter unius ſemitonii in Diapente eorum immutationem ſeparandos eſſe; & quos nos* Nonum Decimumque *fecimus, illi non dubitant Primo ac Secundo annumerare.* Qu'il me ſoit permis de faire remarquer en paſſant que ce ſavant Maître du Chant ne vouloit pas qu'on raportât même les quatre derniers Modes à aucuns des huit anciens, & qu'on n'en fît ſeulement que des *afinaux.* Il eſtimoit qu'il faloit ſéparer ces quatre Modes, quoiqu'il n'y eût qu'une petite diférence entre eux & ces anciens, & qu'un ſeul changement de Semiton. J'avouë que je n'ai pas été auſſi délicat que ce grand homme pour la Pſalmodie, par la ſeule apréhenſion d'être contredit. Car je déclare que pour toutes les piéces de Chant harmonique ou Plainchant, je ſuis de ſon ſentiment, & ſoûtiendrai que la modulation du IX. & X. Mode eſt eſſentiellement diférente de celle du I. & du II., & que celle du XI. & XII. eſt pareillement diférente de celle du V. & VI. Revenons à nos conſéquences.

2°. Il s'enſuit par une conſéquence néceſſaire de ce qui vient d'être établi, que l'on diſtingue le IX. Mode du I. en ce que la ſixiême du I. en montant eſt naturellement *ſi*, au lieu que la ſixiême du IX. eſt naturellement *fa*.

3°. Que l'on a très-mal à propos tranſpoſé les Introïtes *Gaudeamus*, *Sapientiam*, &c. de leur ſituation naturelle, qui eſt celle-ci.





Quoiqu'il en soit, il faut convenir, que pour se conformer par pure complaisance à la pratique presque universelle de réduire tous les Modes à huit pour la Psalmodie, il n'y a pas de Mode entre les huit auquel on puisse mieux raporter le IX. qu'au I. & qu'ils ont beaucoup de ressemblance l'un à l'autre. Mais je suis persuadé que ce raport ne doit pas aller jusqu'à changer leur situation naturelle ; & que par conséquent il faut qu'ils gardent tous deux leur Clef particuliére. Ainsi les Eglises de Paris, de la Rochelle, d'Orleans, de Troyes, de Lizieux, &c. ont fort bien fait de ranger le IX. Mode sous le I. ; mais je ne saurois aprouver ceux qui en ont changé la Clef. L'Eglise de Besançon n'a point varié sur cèt article ; elle a religieusement conservé le rang à ce Mode sans le confondre avec le I. : ce qu'elle a pareillement observé à l'égard du X. dont je dois parler. Il faut auparavant répondre à la plus spécieuse objection que l'on ait faite contre le IX. Mode, & contre son attribution au I.

Cette Psalmodie, dit-on, & l'Antienne *Nos qui vivimus*, qui la régit, sont diféremment modulées & terminées : La prémiére finit en *re*, & la seconde en *sol*. Puisqu'il y a une si formelle diférence entre l'une & l'autre, n'a-t-on pas eu raison d'apeler cette Psalmodie *Ton irrégulier*, & de donner l'Antienne, qui la régit, au VIII. Ton ? Comment pouvoir raporter à une même espéce de Chant deux choses si diverses ? Quand on acorderoit que la Psalmodie pouroit apartenir au prémier Ton, il seroit ridicule d'en dire autant de l'Antienne, puisque la position des cordes de l'une & de l'autre est si diférente.

Il faut avouër que la Psalmodie dont il est question, & la modulation de l'Antienne *Nos qui vivimus*, ont donné beaucoup d'exercice même aux plus habiles Maîtres de tous les tems. Je vas raporter ce que j'en ai lû dans les diférens Auteurs qui m'ont passés par les mains, & que j'ai examiné avec assez de soin. Ce détail éclaircira notre dificulté, & servira de réponse à cette objection. Je ne parlerai point des autres Antiennes que l'on voit dans nos Antiphonaires gouverner cette Psalmodie contre toutes les régles ; car ces irrégularitez ont été pour la plûpart corrigées dans les nouveaux Livres. Les Antiennes *Dum venerit*, & *Justorum animæ*, sont très-réguliérement du VIII. Mode, sans y changer une seule Note. Les Antiennes *Angeli Domini*, & *Martyres Domini*, sont du IV. en les descendant de deux Notes ou d'une Tierce à la fin dans l'Antiphonaire de Paris.

Franchin ; &c.

J'avance d'abord une chose constante ; c'est que Gui Arétin apéle notre Psalmodie la seconde partie du I. Mode, & la reconnoît par conséquent

pour le IX. Mode. Il eſt vrai qu'il ajoute deux autres Terminaiſons à cette Pſalmodie, l'une en *fa*, & l'autre en *ſol:* mais cette addition n'augmente point notre dificulté, & même n'y fait rien, puiſqu'il laiſſe la liberté de s'en ſervir ou de les rejetter. Au reſte, je ne ſçai pas encore ſur quelles cordes il a noté l'Antienne *Nos qui vivimus*, ni comment il l'acordoit avec notre Pſalmodie. Il faudroit avoir ſes Livres de Chant; & ils ne ſe trouvent plus ou ſont très-rares, n'aïant jamais été imprimés.

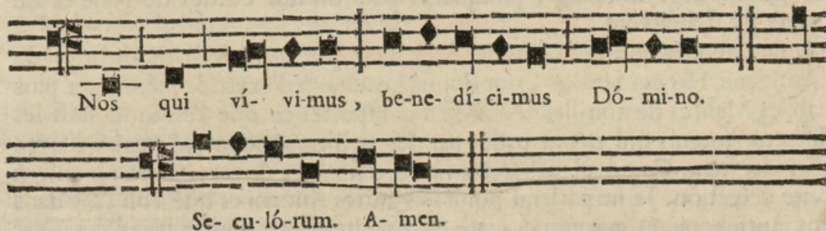
Jumill. Pref. p. vj.

Il n'en eſt pas ainſi de S. Bernard: on comprend aiſément par ce qu'il dit de cette Antienne comment elle étoit notée dans ſon Antiphonaire; car il ſoutient qu'elle doit ſe terminer en D. & qu'elle eſt du II. Mode; *Cùm principaliter ac propriè terminari habeat in D, & ſit ſecundi toni:* & il maltraite fort ceux qui la font terminer en G, par B b, & qui la marquent du VIII. Mode; *Notant eam* Iniqui Prævaricatores *in G, per B rotundum, & ſacramento aſſerunt eam eſſe Octavi toni, licèt apud eoſdem G, per B rotundum potiùs primæ quàm quartæ maneriæ cantus terminet. O! quid eſt negligentia, ſi hoc eſt diligentia! Quis, obſecro, Muſicus patienter ferat, ut cantus, qui propriam & naturalem habet Finalem D, Octavo tono attribuatur?* En éfet, qui ne ſçait que le VIII. Mode, qui eſt de l'eſpéce *Oxypycnienne*, finit par deux Tons, au lieu que le Mode dont il s'agit, qui eſt de l'eſpéce *Méſopycnienne*, finit par un Semiton & un Ton; ou ce qui eſt la même choſe, que le VIII. Mode finit par la Tierce majeure, & le IX. par la Tierce mineure? Par conſéquent tout chant qui eſt en G *ſol* par B *b*, eſt du II. Mode, & non du VIII.

Num. 4. in fine.

On explique ces termes dans le nouveau Traité du Plain-chant, que l'on revoit pour le donner au Public.

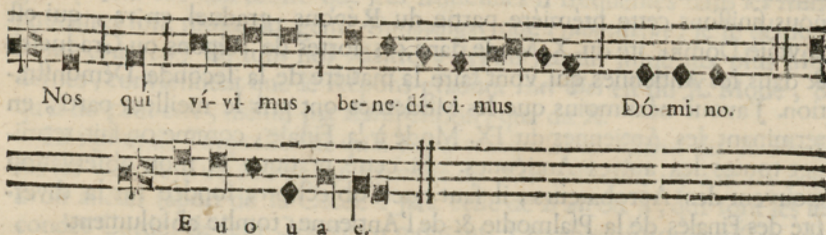
Selon le ſentiment de S. Bernard, voici comment étoit notée cette Antienne & ſa Pſalmodie tranſpoſée du IX. au I. Mode. On trouve cette Antienne notée de même dans Glaréan.



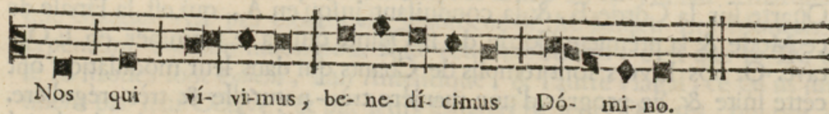
On voit que l'une & l'autre, l'Antienne & la Pſalmodie, par cette poſition ſont du Mode *Dorien*, avec cette diférence, que la prémiére eſt Plagale, & la ſeconde Autentique. Ce qui ne pouvant ſubſiſter, il eſt à préſumer que notre ſaint Docteur auſſi verſé qu'il étoit dans la ſcience & la pratique du Chant, & ſi zélé pour les régles, y aura ſans doute remédié. Je trouve éfectivement cette Antienne corrigée dans un Antiphonaire * MS. de Citeaux écrit vers le tems de S. Bernard: la voici avec ſa Terminaiſon, toutes deux

** Il a ſervi à l'Abbaie de Seillières.*

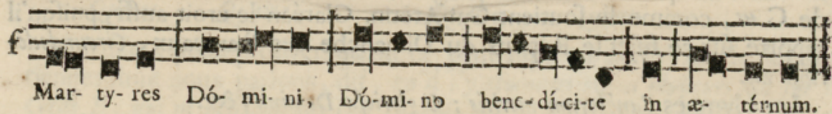
deux en D, dans le progrès *Dorien:* on figure les notes comme elles ſont dans ce Manuſcrit.



Cette correction eſt aſſez conforme à la penſée de Glaréan, qui croit ou que la Pſalmodie deſcendoit une Quarte plus bas que la Finale de l'Antienne, ou que l'Antienne ne terminoit pas ſur la Finale de ſon Mode, qui eſt non le *Myxolydien*, mais l'*Eolien*, ſans que pour cela l'Antienne changeât de Mode; ce qu'il apuie de quelques exemples : & c'eſt ainſi qu'elle a été pratiquée preſque par tout juſqu'à nos jours. Ou bien il croit que cette Antienne deſcendoit autrefois d'une Quarte par l'addition d'une cadence que quelque Copiſte aura retranchée mal à propos, comme il l'aſſûre dans quelque autre endroit. Les Modernes ont embraſſé à peu près ce dernier parti dans les nouveaux Antiphonaires. Voici cette Antienne ſuivant la derniére conjecture de Glaréan.



Je joins à l'autorité de Glaréan une autre de grand poids qui confirme ce dernier ſentiment; c'eſt l'Antienne *Martyres Domini* corrigée; ſa modulation deſcend à la Finale de la Pſalmodie dans l'Antiphonaire MS. de Citeaux déja allégué. Je copie cette Antienne avec ſes Notes telle qu'elle eſt dans le MS. pour preuve de l'antiquité des Notes à queuë, doublées, & lozangées ou rhomboïdes.



Permettez-moi, Monſieur, de dire ma penſée ſur cette dificulté. Je crois que cette Antienne & ſes pareilles finiſſoient extraordinairement, mais réguliérement, ſur la ſeconde Dominante de la Pſalmodie, qui eſt *re* dans ſa ſituation naturelle, ou *ſol*, quand elle eſt tranſpoſée. Cette

Le Pere Boüillon a reconnu des Piéces terminées sur d'autres Cordes que leur Finale. Instruction MS pour la 3. édit. p. 47.

pratique n'est pas sans exemple : nous en conservons un dans notre Eglise à l'*Hæc dies* des petites Heures pendant l'Octave de Pâque ; car nous finissons cette prémiére partie du Répons-graduel en *re*, qui est la vraie Dominante du X. Mode dans ces sortes de Répons ou Graduels, & dans les Antiennes qui vont faire la matiére de la seconde Démonstration. J'avouë néanmoins que les Modernes ont pris le meilleur parti, en terminant les Antiennes du IX. Mode à la Finale, comme on fait terminer toutes les autres Antiennes. Si cette pratique & mon observation trouvent des Aprobateurs, il faut que l'objection, fondée sur la diversité des Finales de la Psalmodie & de l'Antienne, tombe absolument.

IIe. DE'MONSTRATION.

La Psalmodie du X. Mode est très-réelle, & la modulation de ses Antiennes très-réguliére.

JE commencerai cette Démonstration par le même argument, dont je me suis servi pour démontrer le IX. Mode, & je dis. Le X. Mode est une maniére de chanter qui se forme de l'Octave en E, divisée *arithmétiquement* suivant la régle des Modes Plagaux, c'est-à-dire, commençant sa Quarte sur la Corde E, & la conduisant jusqu'en A, qui est la Finale de ce Mode & la prémiére Corde de sa Quinte qui va se terminer en E Octave. Or nos Livres sont remplis de Chants qui dans leur modulation ont cette suite & ce progrès d'une maniére très-naturelle & très-réguliére. Donc il y a dans nos Livres de quoi prouver l'existence & la régularité du X. Mode. Il seroit inutile & infini de les raporter tous : on voudra bien se contenter que j'en cite quelques-uns de toutes les espéces. Les voici.

La 4. Antienne des II. Vêpres de Noël, *Apud Dominum*, & un très-grand nombre d'autres de la même modulation.
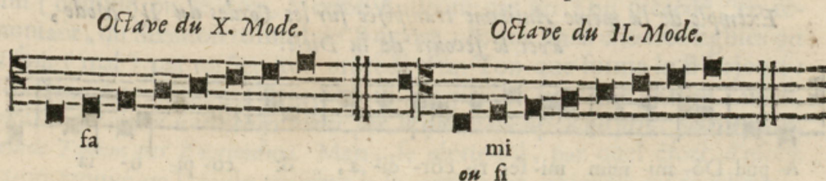
Le prémier Répons des Dimanches de Septembre, *Si bona suscepimus*, & tous ceux qui ont le même progrès, & doivent être notés avec la Clef de C *ut*, comme le soutient Gui Aretin. Glaréan le croit aussi, puisqu'il raporte sur ce sujet le Répons du Dimanche des Rameaux, *Circumdederunt me.*

Les Hymnes *Sanctorum meritis ; O gloriosa Domina*, &c.
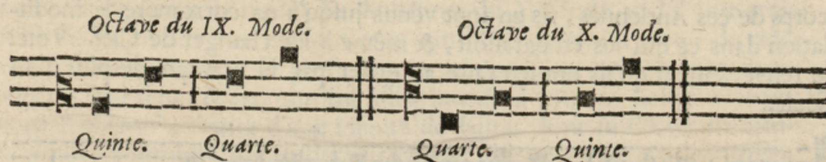
Plusieurs Répons-graduels, & entre les autres, *Hæc dies*, lequel seul me sufit pour démontrer invinciblement & clair comme le jour, que toutes les Antiennes du prétendu IV. ton irrégulier sont du même Mode sur lequel ce Répons est modulé ; parce que ces Antiennes ont le même progrès que les Versets de ce Graduel, & qu'on y trouve presque toutes leurs

Notes. J'en ferai la preuve incontinent, dont les ïeux seuls seront les juges. (Cela me fait croire que ces Antiennes si fréquentes dans les Antiphonaires sont moins du genre *Harmonique* que *Psalmodique ;* je le démontrerai ci-après.) P. 13. Or tous nos Maîtres, depuis Aretin jusqu'aux plus Modernes, conviennent que le Répons-graduel *Hæc dies* est du X. Mode, & Jumill. p. 375. qu'il ne peut être, même par transposition, que du X. Millet, p. 86. 87. 88.

La raison de l'impossibilité qu'il y a à transposer un Chant du X. Mode sur les Cordes d'un autre, par exemple du XII, est qu'il n'y a & n'y peut avoir aucun raport de la Corde F *fa* à celle de B *mi* ou *si*, qui sont les secondes Cordes de leur Octave en montant. Exemple démonstratif.



Cette démonstration paroît si convaincante à M. Millet, qu'il croit que P. 87. non-seulement on ne peut raporter au IV. Mode les Antiennes dont il s'agit, & que *quelques Auteurs*, dit-il, *apélent irrégulières, qui ne le sont pourtant en aucune façon ;* mais qu'on ne peut même raporter leur Mode, qui est le X, au II, comme on a pû attribuer le IX. au I. J'ai fait remarquer que Glaréan n'est pas éloigné du sentiment de M. Millet. Ci-dessus, p. 6. Les Modernes cependant ont une raison pour faire cette attribution : c'est que le IX. & le X. Modes sont *Eoliens*, l'un Autentique, & l'autre Plagal ; ce qu'ils justifient par leur Octave, & par leurs Quartes & leurs Quintes, qui ont le même progrès, en ne considérant que leurs Cordes extrêmes. Démonstration.



M. Millet, pour prouver qu'on ne peut raporter au IV. Mode les Antiennes dont nous parlons, dit, *qu'il s'y rencontre un ou plusieurs* mi *sur la Corde B, qui ne peuvent pas être changés par la transposition du X. Mode au IV, à moins de se servir de la Dièse*, qui n'étoit pas encore en usage de son tems dans le Plainchant, à ce qu'il croit. (Je donnerai à la fin de cette Dissertation une preuve du contraire, tirée d'un de nos anciens Antiphonaires.) Exemple d'une de ces Antiennes sur les Cordes naturelles du X. Mode.

ſi ſi

A-pud Dó mi-num mi- ſe- ri- cor- di- a, & co- pi- ó- ſa

ſi

a-pud e- um re- dem-ti- o.

Exemple de la même Antienne transpoſée ſur les Cordes du IV. Mode, avec le ſecours de la Dièſe.

A-pud Dó- mi- num mi- ſe- ri- cór- di- a, & co- pi- ó- ſa

a-pud e- um re- demti- o.

Nonobſtant l'impoſſibilité de ce raport, on a tenté d'autres voies pour y réüſſir ; & voici comment. Les Copiſtes de l'ancien Chant ont à la vérité laiſſé les *B ſi* dans leur valeur ſans y toucher. Quelques-uns ſe ſont contentés d'ajouter un B *b* dans l'intervale de *B ſi* ſous la Clef, à la fin de chaque Antienne, pour lui donner la cadence finale du IV. Mode. Mais les Correcteurs de l'Antiphonaire Romain ont plus fait : peu contens de ce foible tempérament qui laiſſoit en entier le progrès du X. Mode dans le corps de ces Antiennes, ils en ſont venus juſqu'à en corrompre la modulation dans ce qui les embaraſſoit, & même à les changer de Clef. Voici le renverſement qu'ils ont ſçu faire autoriſer par la pratique de plus d'un ſiécle.

\+ \+

A-pud Dó- mi-num mi- ſe- ri- córdi- a, & co- pi- ó- ſa

a-pud e- um re- démti- o *S.* *A.* 4.

Si pareils changemens ſe tolérent & s'autoriſent, nous ne ſerons pas

assurés d'un seul Mode : rien ne sera si aisé que de les métamorphoser tous, & par là introduire dans le Chant une horrible confusion. Voila un des merveilleux éfets de la réduction des douze Modes à huit.

Il faut entendre parler S. Bernard sur ce sujet ; il décide notre question en termes formels. *Sciendum est de hac Antiphona* Benedicta tu, *& consimilibus, quæ in A tantùm terminari possunt*, (c'est par avance la condamnation des Reformateurs du Chant Grégorien qui les font terminer en E, par une transposition forcée, qui n'est point naturelle,) *quòd secundùm hujusmodi dispositionem procul-dubiò primæ sunt maneriæ*, *&* NON QUARTO, *sed* SECUNDO TONO *applicandæ sunt.* Il ajoute qu'en quelques Eglises on finit (comme on le doit,) cette Antienne par un Ton précédé, en remontant, du Semiton naturel de B *quarre ;* & que dans d'autres Eglises on la finit (mal) par un Semiton précédé d'un Ton que forme le B *b* ajouté : *Eccè enim hæc Antiphona* Benedicta tu, *in quodam loco supra finalem Tonum, posteà Semitonium naturaliter habet per B quadratum ; alibi priùs Semitonium, deinde Tonum per B rotundum.* Mais, se récrie-t-il, par quel éfort d'esprit a-t-on trouvé qu'il faille préférer à la nature ce qui n'est qu'accidentel, pour juger de quel Mode est un Chant, & pour donner au *Phrygien*, (c'est la seconde maniére de S. Bernard.) à cause d'une disposition passagére, ce qui apartient au *Dorien*, (c'est sa prémiére maniére,) par sa situation naturelle ? *Quæ, obsecro, perspicacitas est ad judicandum de Cantu illo cujus sit maneriæ, accidens præferri naturæ ; & cùm sit primæ secundùm naturalem, judicari secundæ secundùm accidentalem dispositionem ?* Quel est le Chantre dont la patience ne soit pas poussée à bout, lorsqu'on lui veut persuader qu'un Chant, qui finit naturellement & proprement en A, est du IV. Ton ? *Quis, obsecro, Musicus patienter ferat, ut Cantus, ... qui propriam & naturalem habet Finalem A, sub Quarto Tono contineatur ?*

Ce S. Docteur si sage & si indulgent d'ailleurs, pour faire sentir de plus en plus l'irrégularité du raport des Antiennes du X. Mode au IV, ne croit pas blesser la charité, en traitant ceux qui l'ont prétendu faire, de ridicules & d'impertinens, de présomtueux, de gens en un mot qui manquent de bon sens, & qui ont été assez innocens pour se laisser tromper *par un B* b *ajouté*, source d'une infinité de fautes dont le Chant est rempli. Voici ses paroles, de peur qu'on ne me soupçonne de vouloir imposer. *Hæc quidem opinio jam multos fefellit, quam adduxit in medium B rotundi adjectio, per quam multis erroribus Musicam maculavit* INEPTORUM PRÆSUMTIO. En éfet, est-ce sur un signe ajouté en passant à la fin d'une piéce, qu'il faut juger de sa nature ? n'est-ce pas par sa prémiére & propre institution qu'il en faut juger, pour en juger sûrement & souverainement ? *Sanè non secundùm aliquid accidentaliter adjectum, sed secundùm primam & propriam Literarum institutionem distincta est Finalium proprietas, apud quas nimirùm principale & maximum de Cantu versatur judicium.* Num. 5.

J'ai avancé que les Antiennes, dont il eſt queſtion, ſont toutes terminées en A. Elles ſont donc par une ſuite néceſſaire du Mode *Eolien*, qui finit ſur cette Lettre par le Semiton & le Ton en deſcendant, & qui ne peut ſoufrir de B *b*, ſans dégénérer & ſans changer de nature ; puiſque par le B*b* il deviendroit *Phrygien*, c'eſt-à-dire, qu'il finiroit par le Ton & le Semiton. Glaréan le dit clairement : *Admittit & hic Modus* (il parle du Mode *Souséolien*,) *infernè Tonum*, *supernè autem Semitonium*, *ut princeps ejus* Æolius, *quod pulcrè apparet in Cantu* Collegerunt. Il cite encore & raporte tout entiére l'Antienne de l'Aſſomtion de la ſainte Vierge, *Exaltata eſt*, à laquelle il n'y a aucun B *b*. C'eſt auſſi le ſentiment de S. Bernard, comme il s'en explique peu après ce que je viens d'en raporter touchant la propriété des Lettres de la Gamme ; car il dit poſitivement : *Nullam profectò reperies præter* D *&* A, (c'eſt le *Dorien* & l'*Eolien* ;) *quæ aſcendat per Tonum & Semitonium*, *& deſcendat per Tonum* ; (il faut entendre *ſolum :*) *Unde & hæ tantùm Finales ſunt primæ Maneriæ* (*Dorii & Æolii*,) *cujus eſt proprium ſic aſcendere & deſcendere. G ergo excluditur*, *quod in naturali ordine Literarum & ubi prius ponitur*, *& unde repetitur*, *nequaquàm per Tonum & Semitonium*, *ſed per duos Tonos directè aſcendit.*

Liv. II. ch. 24.

Qu'on ne juge donc point de la Nature propre d'un Mode par l'addition d'un B *b* à la Finale de ces ſortes de Piéces, puiſque le B *b* n'a pas la vertu de changer la nature & la propriété d'un Chant. J'ai dit, après S. Bernard & nos meilleurs Auteurs, qu'il n'a été inventé que pour ſauver les diſſonances ; que pour rendre le Chant plus doux & plus agréable ; & qu'à condition que l'on ne l'emploieroit qu'en paſſant & comme à la dérobée, *furtim tamen ac raptim.* Ce Saint Docteur en rend la raiſon ; *Ne propter ipſum generetur in cantu ſimilitudo alterius Modi.* Que ſi, ajoute-t-il, on retrouve une ſeule fois le B *quarre*, on ne manquera pas d'ôter le B *mol* du Livre, juſqu'à ce que quelque nouvelle néceſſité le rapéle ; *Et ſi ſemel B quadratum ſupervenerit*, *de libro deleatur omnis ejus* (B *b*) *memoria*, *donec urgente ſupradictâ neceſſitate iterùm apponatur.*

P. 6. Glar. Lib. II. c. 25.

J'ajoute, après M. Millet, que tous les Modes dans leur ſiége naturel ſont par B *quarre*, & que le B *mol* ne s'y rencontre jamais que par accident. Cela ſupoſé très-véritable & ſans contredit, il s'enſuit que tous les Chants qui ſont notés par B *b*, ſont tranſpoſés. Ainſi nous l'aprend le P. Kircher : *Notandum*, dit-il, *Muſicos Modos proprie in ſcala dura poni ; cùm verò reperitur aliquis in ſcala molli*, *tranſpoſitus eſſe cenſebitur.*

Liv. V. de Symphon. c. 7. §. 8.

Prouvons que l'on ne ſe ſert du B *b*, que pour éviter le Triton dans les Modes où il n'eſt pas naturel, & prouvons-le par des Exemples tirés de nos propres Livres. Le B *b* ſe trouve au commencement, à la fin, ou dans le progrès des Antiennes & des Répons.

La prémiére Antienne du I. Nocturne du Vendredi Saint, *Aſtiterunt ;* la cinquiême de Laudes du Samedi Saint, *O vos omnes ; Hæc dies* de Pâque, ont le B *b* dès la prémiére cadence.

L'Antienne de *Magnificat* du Mardi de la II. Semaine de l'Avent, *Veniet fortior ;* La troisiéme Antienne du Nocturne de Pâque, *Ego dormivi ;* l'*Alleluia* du Graduel du Lundi de Pâque, *Angelus Domini*, l'ont à la fin.

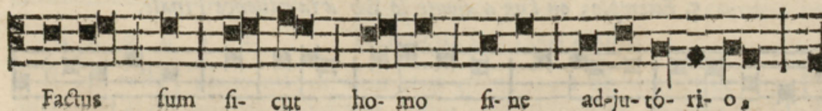
La prémiére Antienne de Laudes du I. Dimanche de l'Avent, *In illa die ;* le Répons, *Eccè dies veniunt ;* l'Antienne de *Magnificat* de la Circoncision dans l'ancien Antiphonaire, *Eccè Maria*, l'ont dans le progrès ; & toutes ces Piéces ne changent pas de Mode pour cela.

Je reviens à nos Antiennes & au raisonnement de S. Bernard sur leur sujet. Elles sont toutes modulées suivant le progrès du Mode *Eolien* * Plagal imparfait, & se terminent en A, une Tierce mineure au-dessous de la Clef C *ut*. Pour quelle utilité donc, pour quelle nécessité, par quelle subtilité d'esprit trouve-t-on plus à propos de les transposer sur des Cordes étrangéres ; de noter un Chant sur une Finale qui ne lui est point naturelle, lorsqu'on le peut faire sur sa Finale propre ? C'est ainsi que raisonne ce saint Docteur qui a senti plus qu'aucun autre l'incongruïté & le ridicule du systême qu'on s'éforce de soutenir, tout vicieux qu'il soit ; *Quæ utilitas, quæve industria est, ut in aliena Finali Cantum aliquem accidentaliter notes, quem in naturali ac propria notare potes, eò securius quò irreprehensibilius, eò laudabilius quò diligentius, eò gratius quò verius ?*

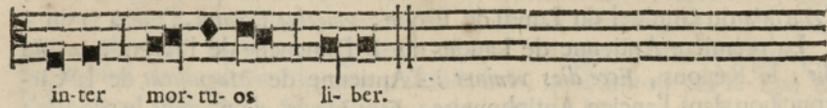
* *Je le démontrerai incontinent, P. 18.*

Or je ne demande plus que des ïeux pour juger notre question & achever ma Démonstration. On prétend que l'Antienne *Apud Dominum*, & ses semblables, sont du Mode *Phrygien :* & moi je soûtiens avec les meilleurs Maîtres du Chant anciens & modernes, qu'elles sont du Mode *Eolien* par leur modulation propre & naturelle depuis le commencement jusqu'à la fin. De plus, je soûtiens que si l'on a ajouté un B *b* à la cadence finale de quelques-unes dans quelques Antiphonaires, ce n'a pas été à toutes ni dans tous les Livres, & que ç'a été par accident & pour éviter le Triton, que quelques Copistes ont crû sentir dans le progrès de ces sortes d'Antiennes. D'autres plus instruits de l'emploi sobre qu'il faloit faire du B *b*, se sont contentés de suprimer la Corde B, & de monter & descendre par la Tierce de l'A au C, & du C à l'A, pour sauver le prétendu Triton. Je vas donner des Exemples de tout ce que je viens d'avancer ; je les tire d'un ancien Antiphonaire de notre Eglise.

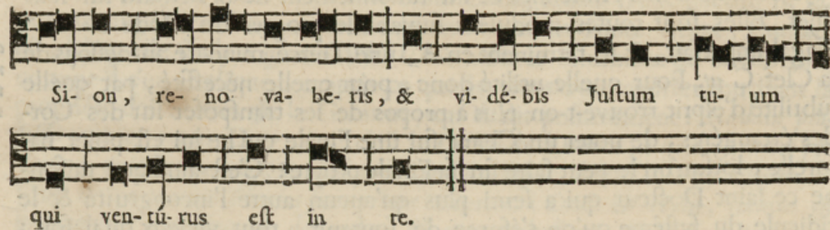
I. Exemple de ces sortes d'Antiennes sur leurs Cordes naturelles, & sans B mol.
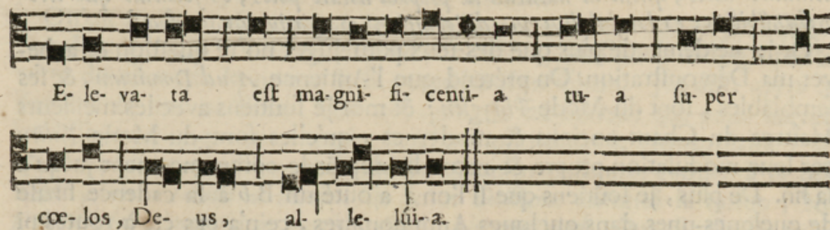


Triton , sauvé par l'ut.



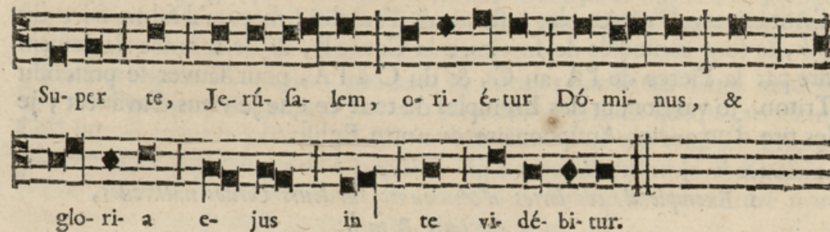
2. *Exemple , sans* B b.



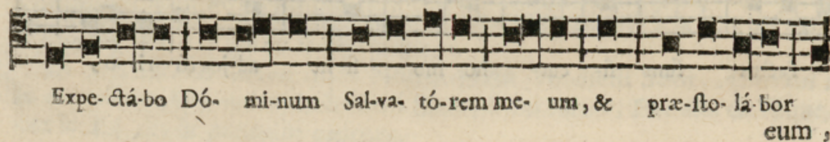
3. *Exemple , où l'on a suprimé la corde* B si.

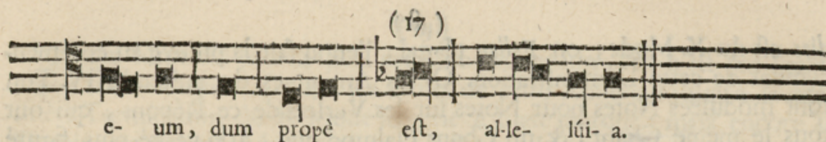


4. *Exemple , avec la même supression.*



5. *Exemple , où l'on a ajouté le* B b *à la cadence Finale.*



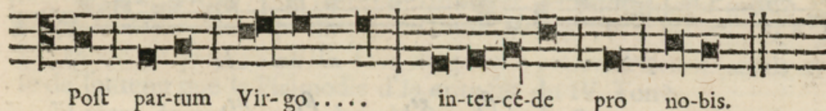


Par tous ces Exemples on voit manifeſtement, 1°. que les Antiennes de cette eſpéce procédent toutes ſur les Cordes du Mode *Eolien* juſqu'à la fin, excepté celles à la Finale deſquelles on a ajouté le B *b*.

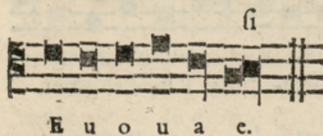
2°. Que cette addition du B *b* n'eſt qu'accidentelle, & n'influë point ſur le progrès ſpécifique du Mode.

3°. Qu'une preuve très-plauſible que le B *b* n'eſt pas abſolument néceſſaire, & qu'il n'a été ajouté que par une trop grande délicateſſe d'oreille des Copiſtes ou des Chantres peu verſés dans la Théorie, & pour ſauver le Triton, qui cependant eſt ſuſiſamment ſauvé par la Quinte; c'eſt que pluſieurs de ces Copiſtes ſcrupuleux n'ont pas jugé à propos de s'en ſervir, & ont mieux aimé paſſer ſous ſilence l'intervale de B *ſi*, ſans en former le ſon, comme on voit dans le troiſiême & quatriême Exemple. *V. le 1. & 2. Ex.*

Voici deux autres preuves de l'inutilité du B *b*, & de la futilité du ſcrupule de nos Copiſtes, auſquelles je ne crois pas qu'il ſoit poſſible de répliquer rien de raiſonnable. Je tire la prémiére d'un Antiphonaire du XIII. ſiécle au moins, ou plutôt d'un Breviaire Troyen noté, & rempli d'Antiennes du X. Mode ſans B *b*. Je n'ai extrait que le commencement & la fin d'une de ces Antiennes, le reſte ne ſoufrant aucune dificulté.



Je tire la ſeconde preuve de l'Antiphonaire & de la pratique invariable des Chartreux; c'eſt une des Terminaiſons du prétendu IV. irrégulier, fort fréquente parmi eux, & qui décide notre queſtion, ſçavoir, ſi c'eſt B *mol* ou B *quarre* qu'il faut à l'intervale au-deſſus de la Finale. Or ſur la Corde B, de cette Terminaiſon il y a *ſi*, & par conſéquent B *quarre*, que ces Religieux expriment très-diſtinctement en chantant. La voici.



Tant il eſt vrai que l'on ne force jamais la nature, & qu'on y revient ſans peine, & preſque ſans y faire attention, comme ces Religieux me l'ont avoüé.

Il me reſte, avant que de finir mes preuves, à démontrer ce que j'ai avancé. J'ai dit que les Antiennes, dont nous diſputons, étoient du Mode *Eolien* plagal imparfait, & que leur Chant étoit moins *Harmonique* que *Pſalmodique*; & voici comment je le prouve. Le Répons-Graduel *Hæc* P. 11. & 15.

dies eſt du X. Mode, ou *Eolien* plagal ; j'en ai fait la preuve au commencement de cette Démonſtration. Or les Antiennes du prétendu IV. Ton ſont modulées Notes pour Notes ſur les Verſets de ce Répons, qui ont tous le même Chant, & un Chant Pſalmodique, à la vérité plus figuré que le Chant ordinaire des Pſeaumes qui eſt ſimple, ſyllabique, & non meſuré ; mais moins étendu que le Chant de ces Verſets, & meſuré comme le Chant Harmonique. L'Exemple qui ſuit conſommera ma Démonſtration aux ïeux de tout le monde. J'aplique une de nos Antiennes au ℣. *Confitemini* ; & pour rendre cette aplication plus ſenſible à la vûë, je ſolfie ſur la patée toutes les Notes qui répondent à chaque ſyllabe de cette Antienne, que je ſépare par une virgule, & qui ont toutes une queuë ; le texte de l'Antienne eſt en Lettres Romaines, & le texte du ℣. *Confitemini*, en Italique auſſi-bien que la ſolfization.

Démonſtration d'une Antienne du X. Mode extraite d'un Verſet-Graduel du même Mode.

ut, ut re, re, ut re, mi - - - re, ut re, re,
℣. Con- fi- té- mi- ni Do- - - - - - - - - - mi- no,
Ant. Fa- ctus ſum ſi- cut ho- mo

quó- - - - - - - - - - - ni- am bo- - - - -

ſi, re, ſi, ut,
nus ; quó- ni- am in ſé- - - - - - - - - - - cu- lum
ſi- ne ad- ju-

la, ſol, la - - ſol, fa, ſol, la, la, ut ſi, la, la.
- - - - - - - mi- ſe- ri- cór- di- a
tó-ri- ——— o, in- ter mórtu- os li- ber.

re, ut, re, mi re, ut ſi, la.
e- jus.
Se- cu- ló- rum ; A- men.

Ce qui ſurprend le plus dans cette confrontation, ce n'eſt pas ſeulement la rencontre de toutes les Notes de cette Antienne juſqu'à la prémiére Terminaiſon du X. Mode avec le *ſi* bien marqué ; mais encore la Dominante de ce Mode bien ſuivie, & l'air ou le chant de nos Antiennes, dont j'oſe dire que ce Verſet n'eſt que l'amplification.

Après toutes ces preuves, je pourois me diſpenſer de relever les raiſons ſur leſquelles on s'apuie pour ne point ôter au IV. Mode les Antiennes dont il s'agit, & pour ne les point donner au II., parce que toutes ces prétenduës raiſons ſont clairement & invinciblement détruites par cette Démonſtration. Neanmoins afin de ne rien laiſſer ſans replique aux adverſaires des douze Modes, & ſur-tout de la Pſalmodie du X., je veux bien répondre à toutes les dificultez qu'ils font tant valoir & qui les empêchent de ſe rendre.

I. Objection. La Pſalmodie dont il eſt queſtion, eſt, diſent-ils, à la Quarte de la Finale & toute ſemblable à celle qui eſt propre au IV. Ton ; & il n'y a que ce Ton qui l'ait ainſi. C'eſt donc mal à propos, concluënt-ils, qu'on la donne au II. Ton dont la Dominante eſt à la Tierce.

Réponſe. 1°. Quoiqu'on ait donné à la Pſalmodie du X. Mode l'Intonation du IV. & miſe ſa Dominante à la Quarte, on n'en a pas dû conclurre que cette Pſalmodie ſoit du IV. Mode ; voici la preuve. L'Intonation du I. Mode eſt préciſément la même que celle du VI. ; l'Intonation du II. eſt ſemblable à celle du VIII. Concluëra-t-on de là, pour peu que l'on ſache de Chant, que le Mode *Dorien* eſt de même nature que le *Lydien* & le *Mixolydien* ? Je dis plus : l'Intonation du IV. a été donnée * au IX. Mode ou prétendu VIII. Ton irrégulier : perſonne s'eſt-il jamais aviſé de ſoutenir que la Pſalmodie d'*In exitu* fût du IV. Ton ?

* *A Orleans, &c.*

Je viens de remarquer dans le Breviaire de Paris, que la prémiére Formule du X. Mode ou du II. Mode en A, a l'Intonation du IV. Mode, quoique cette Pſalmodie ne ſoit pas certainement du IV. Ton. Donc on ne peut rien conclurre de cette reſſemblance.

2°. Peut-on avancer ſérieuſement que le IV. Mode ſoit le ſeul qui ait la Dominante à la Quarte de ſa Finale ? Ignore-t-on que le VIII. ne l'ait toujours eu de même, & que la ſeconde Dominante du IX. Mode ou I. *afinal* ne ſoit, pareillement à la Quarte ? Vous ſavez, Monſieur, que ce Mode a deux Dominantes, l'une en *mi*, l'autre en *re* ; ou ſuivant ſa tranſpoſition, l'une en *la*, l'autre en *ſol*.

II. Objection. La prémiére Terminaiſon que l'on donne à la ſeconde Formule de la II. eſpéce du II. Ton eſt la même que celle qui eſt donnée dans nos Antiphonaires au IV. Ton.

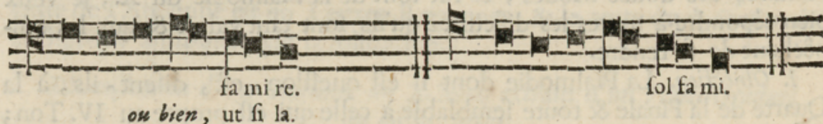
Réponſe. La reſſemblance de la Terminaiſon du IV. Mode dans les anciens Antiphonaires avec celle du X. en dégrez conjoints ne conclud rien ; 1°. parce que les Antiennes, qui régiſſent cette Terminaiſon, ſont modulées diféremment, & finiſſent ſur diférentes Cordes. Les Antiennes

du IV. Mode finissent en *mi ;* elles sont modulées suivant le *Phrygien*, & ont la Clef à la quatriême régle d'enhaut : les Antiennes du X. Mode finissent en *la*, & ont la Clef à la troisiême régle, selon le Mode *Eolien.*

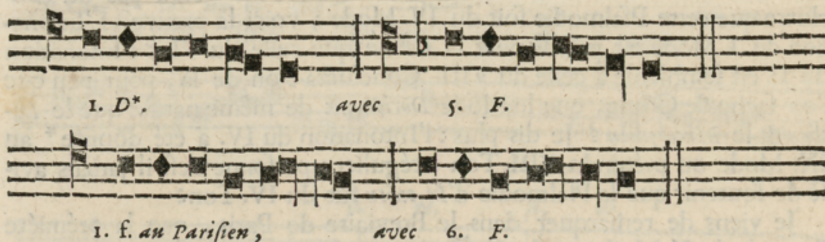
2°. La modulation des Antiennes de ces deux Modes est essentiellement si diférentes, qu'il n'est pas possible de confondre leurs Terminaisons.

3°. Ces deux Terminaisons n'ont qu'une ressemblance extérieure qui impose aux ïeux ; mais en éfet elles sont diférentes & par la position de leurs Notes & par leur progrès. L'une finit par le Semiton & le Ton ; & l'autre par le Ton & le Semiton. Exemple.

Terminaison du X. Mode. *Terminaison du IV. Mode.*



Le I. Mode a deux Terminaisons fort équivoques, & que les ïeux confondent facilement avec une du V. Mode & une du VI. Cependant il n'y a que des Ecoliers qui soient capables de s'y tromper. Les voici.



III. Objection. S. Bernard s'est contredit, au sujet de cette Psalmodie & des Antiennes qui la gouvernent. Il a retouché ces Antiennes pour les raporter au VII. Ton, & en a rejetté tout-à-fait la Psalmodie avec toutes ses Terminaisons. Quel fonds peut-on donc faire sur le sentiment de ce Saint ?

Réponse. S. Bernard ne s'est point contredit, & n'a jamais eu la pensée de laisser au IV. Mode ces sortes d'Antiennes, ni leur Psalmodie. Il a toujours persisté à les croire en elles-mêmes, & par leur propre modulation, de la prémiére Maniére ou du I. Mode soit autentique soit plagal. Il est vrai qu'il a suprimé & abandonné absolument cette Psalmodie sans en aporter la moindre raison. Il est encore vrai que ce Saint Docteur a retenu le Chant de ces Antiennes en changeant seulement leurs Impositions & leur Finale : & par là il les a changé de Mode ; car du X. qu'elles étoient, il les a fait du VII. Mode. Qui ne voit que ce savant Maître ne s'est point contredit sur la nature de ces Antiennes, (& c'est précisément

de quoi il s'agit,) tant qu'il n'a point touché à leur modulation, & qu'il n'avoit pas eu la pensée de les transposer d'un Mode à un autre, sous prétexte de corriger une irrégularité qui ne fut jamais. Cependant il l'a fait; mais qu'est-il arivé ? personne n'a suivi sa correction, pas même les Réformateurs du Chant Romain; & peut-être a-t-il par cette variation donné lieu à d'autres de corrompre, comme ils ont fait, des Antiennes parfaitement réguliéres, par pure délicatesse, & dont la régularité n'a été inconnuë que de ceux qui n'ont pas assez médité sur la nature & sur la nécessité des XII. Modes, ni sur les conséquences & les embaras qui ont suivi nécessairement la supression des IV. de ces Modes pratiqués de toute antiquité dans l'Eglise.

Quoiqu'il en soit, les Eglises se sont maintenuës dans leur usage immémorial; & celle de Besançon n'a jamais abandonné la pratique distincte de ces deux Modes, comme nous en assûre M. Millet Chanoine & Surchantre de cette Métropole dans son Directoire. Plusieurs Eglises de France, après celle de Paris, ont joint le IX. Mode au I.; & celle de Troyes est la prémiére qui a raproché le X. Mode Plagal *Eolien*, du IX. qui en est l'Autentique, en l'unissant à la II. espéce du II. Mode, auquel par conséquent il convenoit plus naturellement qu'à aucun autre des huit Modes.

Au reste, quelque parti que S. Bernard ait jugé à propos de prendre, & quelque raison qu'il ait euë en cette ocasion, où nous l'avons abandonné, à l'exemple de Glaréan qui abandonna le sentiment de son Maître Franchin sur un sujet presque semblable; persuadé que ce savant Maître n'auroit pas méprisé les avis de son Disciple, si la mort ne l'avoit mis hors d'état de les lui pouvoir donner : *Hæc eò tendunt, ut nemo mihi succensere jure vel queat vel debeat. Si post illorum fata*, (il parle de Franchin & d'Erasme,) *nunc audeam quædam reprehendere, quæ viventibus illis cum gratia etiam facturus eram:* il sera toujours vrai de dire, & l'on aura raison de soutenir avec ce Saint Docteur, que ni nos Antiennes ni leur Psalmodie n'ont pû jamais être du IV. Mode, même irréguliérement. En conséquence je fais ce raisonnement. Le X. Mode reconnu irrégulier par les Correcteurs du Chant Grégorien qui ont réduits les douze Modes à huit, ne pouvoit être raporté, après cette réduction, qu'au IV. ou au II. Mode. Il ne peut l'être au IV. pour toutes les raisons déduites ci-dessus. D'ailleurs ce Mode est le Plagal de l'*Eolien* qui est la seconde espéce du II. Mode. Donc il convenoit de l'ôter au IV. & de le faire suivre en Plagal son Autentique le IX. Mode qui est la seconde espéce du I. selon Aretin, reconnuë lui apartenir par l'Auteur de la Méthode du Chant à l'usage de notre Eglise, l'un & l'autre aïant leur Finale en A. Cette convenance est si constante, que ces Réformateurs du Chant Grégorien forcés, nonobstant leur réduction, de conserver les piéces du X. Mode, comme les Répons, Introïts, Graduëls, Offertoires, & Communions, les ont attribuées toutes au II. Mode, ne les pouvant donner à d'autres. Ce raport seul démontre manifes-

Liv. II. ch. II.

tement contre eux, que les Antiennes du X. Mode imitées sur le Verset d'un Répons-Graduel du même Mode, & tirées Notes pour Notes de ce Verset, sont par leur propre jugement du II. Mode *afinal* aussi-bien que ce Répons.

IV. Objection. Par le Livre du Chantre de l'Eglise de Paris, sur l'autorité duquel on prétend rétablir les douze Modes, on prouve tout au contraire que le X. Mode n'étoit autre que le IV. Ton en A.

Réponse. J'ai cité dans les Régles générales du Chant cinq Vers qui se lisent dans un ancien Livre de la Chantrerie de N. Dame de Paris, d'où j'ai tiré une preuve de l'existence & de la pratique des douze Modes. Je les répéte ici, afin que l'on juge mieux qui de mes Censeurs ou de moi s'est trompé.

Sunt in D *vel in* A *Primus Tonus atque Secundus :*
Tertius & Quartus in B *vel in* E *relocantur* ;
Et quandoque per A *Quartum finire videbis.*
Quintus in F *vel* C, *nec Sextus ab hoc removetur :*
Septimus Octavúsque in solo G *requiescunt.*

Par ces Vers je suis donc autorisé à reconnoître le X. Mode qui finit en A, & à le raporter à l'A du II. Mode marqué au prémier Vers. Je soutiens encore qu'on ne peut le raporter au IV. Mode que par une bévûë honteuse, ou par une mauvaise foi très-blâmable. Il est vrai qu'il y a des Antiennes du IV. Mode qui finissent quelquefois, *quandoque*, en A ; mais cela n'est pas ordinaire. Ce n'est pas selon la Régle qu'elles finissent ainsi, mais par une exception à la Régle, *quandoque :* c'est par transposition de l'E en A : en un mot, ce n'est pas une Terminaison fixe & ordinaire, telle qu'est la Terminaison en E, qui fait le caractére spécifique du IV. Mode ; c'est une Terminaison extraordinaire & passagére, *quandoque per* A.

Or puisque ces sortes d'Antiennes du IV. Mode sont transposées en a, (pardon pour cette courte interruption,) il s'ensuit que la Neume qu'on y ajoûte doit pareillement être transposée en a, & finir sur la même Corde. D'où je conclus qu'on a surpris notre Chapitre en lui suggérant d'ordonner à nos Vicaires de placer cette Neume une quarte plus bas que la Finale de l'Antienne par une dissonance qu'ils sentoient déja, mais qu'on leur a démontrée depuis & renduë si sensible qu'ils ne peuvent assez admirer comment on a pû leur donner un ordre aussi irrégulier.

Je ne refuse point de reconnoître cette Terminaison inconstante & ces Antiennes en A ; j'en ai donné des exemples & les ai pratiquées dans le Pseautier*. Mais, ce qui est décisif, l'Eglise même de Paris les admet encore, & l'on trouve dans ses nouveaux Livres parmi les Terminaisons du IV. Mode une Terminaison en A, non pas comme une Terminaison stable, mais comme une variable, *quandoque*, suivant le Livre de son Chantre.

* *Fer. III. ad Noct. Fer. IV. ad Laud. Fer. V. ad Laud. ad Non. & alibi.*

Oseroit-on dire de bonne foi que c'est-là le caractére de la Cadence finale & de la Psalmodie du X. Mode ou du second *afinal?* Pouroit-on montrer dans aucun Livre que ce Mode ait varié ? n'a-t-il pas sa Terminaison fixe, invariable, stable en A ? qui l'a jamais vû transposé en E avant les Correcteurs, vrais corrupteurs du Chant Grégorien ? *Inepti*, *iniqui prævaricatores.* D. Bern. suprà. Il passera donc pour incontestablement démontré que le X. Mode apartient au II. selon même le Livre de la Chantrerie de l'Eglise de Paris.

Sunt in D *vel in* A *Primus Tonus atque Secundus.*

V. Objection. Le Cantique *Te Deum* se chante dans sa plus grande partie avec la Terminaison du IV. irrégulier. Or personne ne doute que ce Cantique ne soit du IV. Ton.

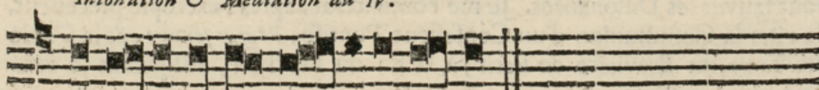
Réponse. Quoique l'exemple de cèt Hymne ou Cantique n'ait aucun raport à notre question, parce qu'il est d'un Mode mixte, je peux bien acorder que par sa position il ressemble assez au IV. Mode. Mais je n'acorderai jamais qu'il soit éfectivement du IV. La ressemblance de sa Terminaison avec celle du X. Mode, ne décide rien ; je l'ai déja démontré : & j'ajouterai une raison que je n'ai pas encore touchée ; c'est que ce ne sont pas les Terminaisons qui fixent le Mode des Antiennes ; ce sont au contraire les Antiennes qui fixent le Mode des Terminaisons.

J'ai dit que le *Te Deum* étoit d'un Mode mixte : en éfet il est du *Myxolydien*, de l'*Eolien* & du *Phrygien.*

VI. Objection. L'Intonation & la Médiation que l'on donne à la Psalmodie du prétendu II. Mode, ne sont pas chantables : il y a une rudesse qui choque les oreilles.

Réponse. On les peut chanter aussi facilement & avec autant d'agrément que l'on chante celles du IV. Mode selon l'usage Romain, & la pratique même de plusieurs Eglises Cathédrales, contre laquelle personne n'a réclamé jusqu'à présent, & dont on ne s'est jamais plaint. Ce que l'on y sent de rude, est que la Dominante se trouve entre deux Tons pleins : mais cette dureté est commune à ces deux Modes. Exemple.

Intonation & Médiation du IV.



Et ex- ul- tá- vit spí- ri- tus me- us ; *

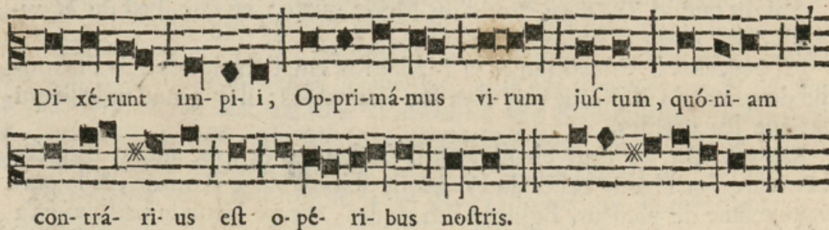
Intonation & Médiation du X.

Et ex- ul- tá- vit spí- ri- tus me- us ; *

Mais un bon Chantre remédie naturellement à cette rudesse en *dièsant* le Ton inférieur à la Dominante. La nature nous aprend cèt adoucissement, qui rend le Chant plus agréable, comme le reconnoît Gui Aretin, & après lui Franchin & autres au raport de Dom Jumillac. Au reste, j'ai senti le prémier cette petite dureté, puisque j'ai pris la précaution d'avertir dans les Régles les Modulateurs, de ne point donner cette Psalmodie aux Cantiques Evangéliques, ni par conséquent aux Offices Doubles.

P. 189. & 307. col. 1.

Je tiens enfin la parole que j'ai donnée, & ne veux point finir cette Lettre sans me justifier de l'emploi que j'ai fait de la Dièse dans le Plainchant, dont l'usage, dit-on, n'est que pour la Musique. Ceux qui m'ont censuré, ont eu grand tort, & ne se font pas beaucoup d'honneur. Outre qu'ils n'ont aparemment aucune connoissance des Auteurs de leur profession que je viens de citer incontinent, ils font assez voir qu'ils n'ont guére feuilletés nos Livres mêmes, & qu'ils donnent trop aux préjugez de l'éducation & à la prévention. Voici une Antienne tirée d'un de nos anciens Antiphonaires qui fait ma justification & détruit lui seul toute leur censure. C'est la cinquiême de Laudes du Mardi-Saint ; on peut bien me croire, puisque j'ai le Livre sous les ïeux. La position de cette Antienne, qui est du Mode *Myxolydien* plagal ou VIII, est singuliére & curieuse : elle est notée sur la Clef de C *ut* posée à la seconde régle d'en-bas, sous la Finale de ce Mode. Je la copie avec sa Terminaison.





Cèt exemple & d'autres semblables, que je pourrois raporter, démontrent évidemment que le B *mol*, le B *quarre*, & la Dièse ne sont emploïés dans le Chant, même dans la Musique, que pour les transpositions, ou pour sauver les Dissonances. Je me contenterai, après l'exemple précédent, de citer la Communion d'un Confesseur Pontife, *Beatus servus*, & la Table des Tons du Breviaire de Paris, à la fin du IV. Ton, ausquelles je renvoie mes Censeurs.

His & aliis rationum probabilitatibus contra USUM omnium Ecclesiarum Antiphonarium hoc corrigere coacti sumus ; magis nimirùm naturam quàm USUM æmulantes. D. Bernard. Tract. de Cantu, nu. 11.

Revûë le 6. May, 1721.

